

Evasion de capitaux : la polémique rebondit en Belgique

Les avocats de la banque KB-Lux portent plainte contre un haut magistrat

BRUXELLES

de notre correspondant

Quatorze avocats de personnes mises en examen dans le cadre de la gigantesque affaire de la KB-Lux ont déposé, vendredi 21 octobre, une plainte collective auprès de la ministre belge de la justice, Laurette Onkelinx. Cette plainte vise le haut magistrat Jean-Claude Leys, aujourd'hui avocat général à Mons après avoir été le magistrat instructeur de ce dossier, l'un des plus importants de l'histoire judiciaire du royaume. M. Leys est visé pour des faits de faux, usage de faux, détournement, violation du secret de l'instruction, trafic d'influence, arrestations et détentions arbitraires, etc.

Une fois saisie d'une telle plain-

te, rarissime, la ministre doit en principe la transmettre au procureur général de la Cour de cassation. Si elle confirme que la requête des avocats devait être examinée dès lundi 24 octobre, la porte-parole de M^{me} Onkelinx refuse toutefois de commenter la suite de cette affaire

Société sœur de la banque belge Kredietbank (devenue KBC), la KB-Lux est identifiée, depuis 1996, à une vaste affaire de fraude fiscale. Un mécanisme mis au point par la Kredietbank facilitait le placement d'argent au Grand-Duché, par des clients petits et gros, à l'insu des services fiscaux. Quelque 9 000 épargnants belges et 4 000 Néerlandais ont été contraints de régulariser leur situation après les découvertes de M. Leys.

Au total, plus de 1 milliard d'euros avait été placé incognito à la KB-Lux. Trente-sept personnes au total, dirigeants et cadres de cet établissement et de la Kredietbank, sont aujourd'hui mises en examen, en l'attente d'un éventuel procès. Des poursuites pénales ont par ailleurs été engagées contre de nombreux clients dans toute la Belgique.

Une question est posée depuis plusieurs années et vient d'être relancée de manière spectaculaire par la plainte des avocats, au premier rang desquels se trouve

M^{re} Michèle Hirsch, qui défend Damien Wigny, le patron de l'établissement luxembourgeois : la justice bruxelloise a-t-elle « habillé » les faits qui lui ont permis d'entrer en possession des documents – volés – et, dès lors, de lancer et d'étayer ses enquêtes ?

DES PIÈCES DÉROBÉES

Tout s'est déroulé légalement, a toujours affirmé le magistrat instructeur. Les avocats estiment en revanche que le juge a truqué le dossier pour arriver à ses fins et pour pouvoir entamer des poursuites. En 2003 déjà, les conseils des banques avaient déposé une première plainte contre des policiers et contre X... Ils estimaient que les policiers travaillant pour le juge Leys avaient commis des infractions afin de pouvoir utiliser ces pièces dérobées par quatre personnes qui comptaient les utiliser comme un moyen de chantage contre la banque.

Ces quatre salariés de KBL avaient volé 20 millions de marks. L'un d'eux allait, par la suite, tenter d'escroquer le syndicat belge CSC, qui possédait un compte à Luxembourg. Le même homme – devenu depuis fonctionnaire européen – avait inventé que Didier Reynders, le ministre belge des finances, possédait un compte caché au Grand-Duché.

En 1999, le Comité P, qui contrô-

le les services de police en Belgique, avait estimé que des policiers avaient outrepassé leurs droits. En octobre 2004, le juge d'instruction Frédéric Lutgenz, qui a succédé à M. Leys, a conclu que des irrégularités avaient été commises dans le dossier et avait demandé son dessaisissement. Le parquet général l'a, depuis, contraint à poursuivre la procédure. Des observateurs évoquent, à cet égard, une tentative d'étouffement de l'affaire : en forçant le magistrat à traiter un dossier impliquant l'un de ses pairs jouissant d'un privilège de juridiction, on voulait peut-être précipiter la fin de ses investigations, qui auraient été frappées de nullité.

Après le recours des avocats auprès de la ministre de la justice, M. Leys s'est dit « serein ». Ce nouvel épisode de l'affaire KB-Lux pourrait cependant devenir une affaire d'Etat, quelle que soit la décision de la ministre. Ambitieux, bénéficiant d'amitiés politiques, notamment au Mouvement réformateur, le parti libéral francophone, M. Leys a failli devenir, en 2004, le patron de la Sûreté de l'Etat, le service belge de renseignement intérieur. Un détail qui suffit à renforcer la vigilance de certains acteurs du dossier.

Jean-Pierre Stroobants